



RETZ EN VALOIS

LE JOURNAL
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

n° 20
Mai 2023



Sortir

Atlas de la Biodiversité :
les découvertes animalières

Vie pratique



Tarification éco-responsable :
+ juste, + équitable

Territoire d'entreprises

La Foire-Expo est de retour !



INCLUS : la nouvelle édition du
guide pratique de la Communauté de Communes

Sommaire

Brèves p.3 à 5

Vie pratique p.6 à 9

- Tarification éco-responsable + juste, + équitable
- Santé : l'avancement des projets sur le territoire
- Associations : un nouveau dispositif pour vous simplifier la vie

Territoire d'entreprises p.10 et 11

- La Foire-Expo Retz-en-Valois est de retour !
- L'écrin de verdure de la Cité, un patrimoine naturel unique à célébrer

Sortir & découvrir p.12 à 17

- ABC : des découvertes animalières jusqu'à la parution de l'Atlas !
- Tourisme : l'office se prépare à l'ouverture de la Cité
- L'école de musique intercommunale vous ouvre ses portes !
- La Fontaine à Fabules
- TOP Prixtel Ferté-Milon : relevez le challenge !
- Branche & Ciné 2023, le festival perché !
- Marie Stuart, princesse d'Écosse devenue Reine de France
- Découvrez les trésors de nos communes : Villers-Cotterêts

Agenda p.18 et 19

- Agenda des communes

Le journal Retz-en-Valois est une publication de la Communauté de Communes

Directeur de la publication:

Alexandre de Montesquiou

Rédaction en chef:

service communication

Conception et réalisation:

DonCameleon.fr

Impression:

Alliance partenaire graphique



Photographies:

© Droits réservés: Communauté de Communes sauf autres mentions et reprises d'affiches ;

© Adobe Stock

Couverture : Grand Nacré *Speyeria aglaja* © Eric Sansault (ANEPE Caudalis) / INPN

N° ISSN: 2553-9426 (imprimé)

N° ISSN: 2777-8509 (en ligne)



Alexandre de Montesquiou
Maire de Montgobert
Président de la Communauté
de Communes Retz-en-Valois

Nous avons choisi le « grand nacré » en Une de ce numéro. Il fait en effet partie des espèces remarquables observées pour la première fois sur notre territoire, dans le cadre de l'élaboration de **l'Atlas de la Biodiversité** ; lancé début 2022, ce grand recensement nous permettra à terme de mieux connaître la faune et la flore qui nous entourent, mais aussi de mieux les protéger. Cette action, comme beaucoup de celles qui sont initiées par votre Communauté de Communes, vise à **préserver et valoriser notre environnement** et, de manière plus globale, à améliorer notre cadre de vie.

La collectivité se doit en effet de répondre aux attentes des habitants du territoire ; et si la

préservation de la biodiversité en est une, d'autres problématiques du quotidien, très concrètes, doivent aussi être prises en compte. **Nous savons à quel point le sujet des déchets est préoccupant**, qu'il s'agisse de leur quantité à diminuer ou du coût de leur collecte et traitement à maîtriser. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, la Communauté de Communes y travaille dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Nous en avons fait état dans des précédents numéros : la Taxe générale sur les activités polluantes appliquée aux déchets ménagers grimpe en flèche avec une hausse cumulée de +160% entre 2020 et 2025.

Parallèlement, la collectivité doit répondre aux objectifs de réduction et de recyclage des déchets imposés par la loi. C'est dans ce sens que le choix de la mise en place d'une tarification éco-responsable a été votée par les élus : **inciter chacun à faire un effort de tri et de réduction de ses déchets pour un résultat collectif** ! Vos élus ont tenu compte du contexte inflationniste difficile pour chacun d'entre nous en adoptant un financement incitatif plus souple que celui imaginé au départ. Vous en trouverez le détail et le mode de calcul en pages 6 et 7 et nos services restent également à votre écoute si vous avez des questions.

Autre sujet de préoccupation sur lequel la Communauté de Communes travaille depuis plusieurs années : la désertification médicale.

Après la labélisation d'un cabinet cotterézien en Maison de Santé Pluriprofessionnelle intercommunale, c'est au tour d'un cabinet situé à La Ferté-Milon d'avoir obtenu l'an dernier cette même certification. Portés par Retz-en-Valois et associés au rachat des locaux des deux cabinets médicaux par l'intercommunalité, ces projets font partie des **démarches de soutien et de renforcement de l'offre de soins sur le territoire**, et n'ont pu être lancés que grâce à l'engagement de professionnels de santé volontaires (lire en page 8).

Ainsi, dès qu'elle le peut, la collectivité apporte son soutien aux habitants (labellisation Guid'Asso par exemple - Cf page 9) et elle se fait régulièrement le relais de leur implication au sein du territoire. Nombreuses sont en effet les **initiatives locales** que vous pourrez découvrir dans les pages « Sortir » de ce numéro, qu'elles soient culturelles (La Fontaine à Fabules et Branche & Ciné en juin) ou sportives (Top prixtel en juillet). Et n'oubliez pas que l'agenda regorge **d'idées de sorties** jusqu'à la rentrée prochaine : rendez-vous en pages 18 et 19 !

Bonne lecture !

¹ TGAP, votée par le parlement

La bonne gestion de la CCRV soulignée par la Chambre régionale des comptes

Chambre régionale
des comptes
Hauts-de-France



En 2022, la Communauté de Communes a été contrôlée par la Chambre régionale des comptes (CRC) sur sa gestion depuis sa création en 2017 (fusion de trois collectivités différentes).

Dans un compte-rendu disponible sur le site de la CCRV, la CRC souligne la bonne gestion de l'intercommunalité qui « a su rationaliser et harmoniser l'exercice de ses compétences ». Elle a également émis quelques recommandations que la collectivité prend d'ores-et-déjà en compte dans son plan d'actions.

Collecte des encombrants et déchets verts

Pour la **collecte des encombrants**, je prends rendez-vous !

En complément des deux déchèteries sur son territoire, la Communauté de Communes propose un service de proximité permettant l'évacuation des encombrants. Ce service payant est ouvert à tous les habitants du territoire.



Pour la **collecte des déchets verts**, elle est réservée exclusivement aux habitants de Villers-Cotterêts sur abonnement payant !

Pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas se rendre en déchèterie, la CCRV propose le ramassage des déchets verts en porte à porte.

Les ramassages ont lieu depuis le 15 mars jusqu'au mercredi 15 novembre 2023.



Retrouvez toutes les modalités pour vous abonner sur :



www.cc-retz-en-valois.fr



Opération composteurs

La CCRV met en vente pour la 3^{ème} année consécutive des composteurs à un tarif très attractif. Par le biais de cette opération, la collectivité souhaite mettre en avant cette pratique pour réduire les déchets ménagers.

Ainsi, vous pouvez bénéficier d'un composteur au prix de 30€ directement auprès des services techniques de la Communauté de Communes, situés impasse du Chénois à Villers-Cotterêts.

À noter :

si vous souhaitez bénéficier d'un deuxième composteur, celui-ci sera au prix coûtant de 81 €.

Depuis le début de l'opération, 560 composteurs ont été vendus.

Pour tout renseignement,
contactez le service déchets

03 23 55 99 00
mesdechets@retzenvalois.fr

Bienvenue !

Découvrez les nouvelles entreprises du territoire !

• ÉLÉMENT architectes,

est le nouveau nom de l'agence d'architecture Bellière-Manière. Repris par Madaud Gatineau et Pierre Chambon, l'agence évolue !

✉ Agence principale :

8, rue Pasteur, 02600 Villers-Cotterêts

✉ Bureau secondaire :

100, rue Louis Blanc, 60160 Montataire

✉ agence@element-architectes.fr

📞 03 23 72 55 65



• Réminiscence EFT

Gestion du stress, acouphènes, TOC, phobies et arrêt du tabac.

✉ 2, rue Ernest d'Hauterive, 02600 Villers-Cotterêts

📞 07 84 44 91 44

🌐 www.reminiscence-eft.fr

• Jérémie Massage "Au cœur des mains"

Massages bien-être

✉ 10, bis rue des Hureaux, 02460 Silly-la-Poterie

📞 06 95 98 74 32

• AK Exotique

Épicerie de produits exotiques

Ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 10h à 22h et mercredi, dimanche de 15h à 22h.

✉ 21, rue du Marchois, 02600 Villers-Cotterêts

📞 07 45 45 42 47

• Gaëlle Goudigan kiné/ostéopathe

✉ 39, rue Pellet Otto 02600 Villers-Cotterêts (locaux anciennement Petite Brasserie)

🌐 RDV sur doctolib.fr

Nouvelles assistantes maternelles

La Communauté de Communes Retz-en-Valois souhaite la bienvenue à :

- Élodie GONZALES à Villers-Cotterêts
- Céline KUCHARECK à Montigny-Lengrain
- Karine BRULEZ à Vic-sur-Aisne

Pour tout renseignement, contactez le Relais Petite Enfance

✉ rue Alfred Juneaux à Villers-Cotterêts

📞 03 23 96 61 30

✉ rpe@retzenvalois.fr



Réouverture du bureau d'information touristique

Comme chaque année au printemps, le bureau d'information touristique au Camping La Croix du Vieux Pont à Berny-Rivière, rouvre ses portes.

À l'occasion des ponts de mai et pendant l'été, l'équipe de l'office de tourisme accueillera les clients du camping et les touristes extérieurs pour les accompagner et les renseigner pendant leur séjour.

Périodes d'ouverture :

- du 18 au 21 mai et du 27 mai au 3 juin
- du 24 juin au 7 septembre
- ouvert du dimanche au jeudi 9h30-13h / 13h45-18h



Enquêtes publiques PLUi

L'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et à l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) s'est déroulée du 8 mars au 7 avril 2023.

Les habitants ont pu faire part de leurs remarques lors des permanences tenues par la Commission d'enquête ou par le biais de différents supports papiers et numériques.

Les résultats de l'enquête publique seront prochainement consultables sur le site internet de la CCRV (www.cc-retz-en-valois.fr) et au Pôle Aménagement du Territoire, et ce pour une durée d'un an.

Au regard de ces résultats et des conclusions motivées de la Commission dédiée, des évolutions pourront être apportées aux dossiers arrêtés, dans la limite de leur faisabilité technique et juridique, et après le vote des Conseillers communautaires. Le PLUi révisé et le RLPi seront ainsi approuvés définitivement et devraient entrer en vigueur d'ici l'automne prochain.

Les lingettes ce n'est pas dans les toilettes



Quelle est la consommation de lingettes en France ?

233 lingettes sont utilisées par seconde dans les foyers français, soit plus de **7,3 milliards par an**.

Quelle est la composition des lingettes ?

Souvent estampillées biodégradables, ces lingettes sont composées de fibres synthétiques ultra-résistantes. **Elles ne se recyclent pas et sont très polluantes** (produits allergènes, perturbateurs endocriniens, substances toxiques comme le phénoxyéthanol...).



Quelles sont les risques pour les installations ?

Si le bouchon est dans la partie privée, il y a **risque de débordements** dans l'habitation et de **déformation des parois de la canalisation**.
Si les lingettes parviennent dans les égouts, elles finissent par **obstruer les canalisations**, les grilles de filtrage à l'entrée des stations d'épuration, bloquent les pompes de relevage des eaux usées et **dérèglent tout le processus épuratoire**.



Pourquoi ne faut-il pas jeter vos lingettes dans les toilettes ?

Une fois dans les égouts, les lingettes se fixent sur les micro-déchets et les graisses, s'enroulent les unes autour des autres et **se transforment peu à peu en masses visqueuses**, appelées « Fatberg ».



Un coût pour la collectivité

Pour désobstruer les canalisations, des **opérations de maintenance** sont nécessaires avec mise à l'arrêt des installations et mobilisation de personnel. Financées par la collectivité, des opérations sont supportées par la facture d'eau des abonnés.



Quels sont les autres déchets à ne pas jeter dans les toilettes ?

Protections hygiéniques, cotons tiges, mouchoirs, essuie-tout, produits chimiques (restes de désherbants, engrais, hydrocarbures, peinture, vernis, insecticides), huiles de vidange, de friture, produits dangereux (médicaments, piles, solvants...).



Tarification éco-responsable

+ juste, + équitable

Inciter les usagers à réduire leurs déchets et à mieux les trier, c'est tout le sens de la tarification

éco-responsable. L'enjeu est double : préserver l'environnement et maîtriser l'évolution des coûts de collecte et de traitement des déchets. Et pour cause ! L'État taxe de plus en plus les collectivités pour les inciter à réduire l'enfouissement des ordures ménagères.

Tenant compte d'un contexte économique difficile, la CCRV a choisi les solutions les plus favorables pour l'ensemble des usagers. Les enjeux : limiter au maximum l'impact financier et mettre en place un système plus équitable (chacun paiera à la hauteur de son utilisation du service). En contrepartie, chacun est incité à réduire le volume de déchets jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

Des obligations réglementaires

Comme tous les territoires français, la Communauté de Communes doit respecter les dispositions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) en matière de gestion des déchets, avec deux objectifs majeurs :

- 👉 une diminution de 15 % des déchets ménagers d'ici à 2030
- 👉 une proportion minima de 65 % de déchets recyclés ou réutilisés d'ici à 2025

Pourquoi, pour qui ? On vous explique tout !

Tous concernés !

La tarification éco-responsable est financée par tous les producteurs de déchets ménagers du territoire de la CCRV. Pour les ménages, on parle donc de la **TEOMI** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative). Pour les professionnels, associations et administrations, il s'agit de la **redevance spéciale**.

Pour tous, c'est un véritable plan d'action afin de réduire collectivement les déchets ménagers. L'objectif est d'inciter aux bons gestes de tri et de lutter contre le gaspillage, pour favoriser la diminution des ordures ménagères.

Zoom sur la TEOMI

La TEOMI, plus juste pour les ménages

Après avoir envisagé la mise en place de la redevance incitative, la CCRV a souhaité retenir la taxe incitative (TEOMI), plus juste pour les ménages dans un contexte économique difficile avec une inflation élevée. Avec cette solution, en moyenne **80 % des usagers du territoire pourront limiter l'augmentation de leur facture**, si leurs efforts de tri sont significatifs et correspondent aux 12 levées intégrées dans le calcul de cette taxe.

Pas le poids, mais le volume !

C'est une information essentielle à retenir. **En 2025, votre taxe incitative sera calculée en fonction du nombre de fois où vous présentez votre bac gris à la collecte, et non en fonction de son poids.** Dans ce sens, la taille de votre bac gris a été adaptée au nombre d'habitants de votre foyer. Votre bac gris est également équipé d'une puce, qui identifie votre lieu d'habitation. Ainsi, à chaque passage, le camion comptabilise votre poubelle qui est ramassée et vidée.

Comment sera calculée la TEOMI ?

Elle comprend :

→ Une part fixe

Elle finance l'ensemble du service des déchets : collecte, traitement et valorisation (ordures ménagères, tri sélectif et verre), déchèteries, actions de prévention...

Elle intègre :

- un montant calculé par le service des impôts, en fonction de la valeur locative du logement et d'un taux voté chaque année par le Conseil communautaire (même mode de calcul que la TEOM actuelle)
- un forfait de 12 levées du bac gris (ordures ménagères)

→ Une part variable

C'est la part qui responsabilise, qui incite au tri et à réduire les ordures ménagères.

Elle dépend :

- du nombre de présentation à la collecte des bac gris, au-delà de 12 levées. Le montant de la levée supplémentaire est voté chaque année en Conseil communautaire.
- de la taille du bac gris (et non de son poids).

Pour les habitats collectifs et les locataires, la répartition de la part variable s'effectuera en fonction des règles fixées par le propriétaire ou le gestionnaire (bailleur, syndic...). La Communauté de Communes est en relation directe avec ces gestionnaires.

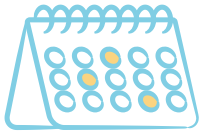
La part variable concerne uniquement les bacs gris.

Pourquoi 12 levées dans le forfait ?

L'objectif est d'être incitatif pour limiter la quantité d'ordures ménagères. Les nouvelles consignes de tri permettent désormais de **trier davantage de déchets dans la poubelle jaune** et de réduire ainsi le volume de déchets dans le bac gris.

Chacun choisit de sortir sa poubelle grise quand il le souhaite, puisque le camion de ramassage continue de passer chaque semaine (une étude sera menée ultérieurement pour connaître l'évolution de l'utilisation du service afin d'adapter, en tant que de besoin, la fréquence de collecte). En revanche, si le bac d'ordures ménagères n'est pas plein, ne le sortez pas pour éviter de comptabiliser une levée, et pensez à le rentrer après chaque collecte.

Le calendrier de la TEOMI



Dès 2024, votre utilisation du service sera comptabilisée pour la facturation. Mais ce n'est qu'à partir de 2025 que la TEOMI remplacera la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

sur votre taxe foncière. Vous recevrez votre décompte estimé de levées 2023 en fin d'année et celui de 2024 au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Zoom sur la redevance spéciale

Pourquoi une redevance spéciale pour les professionnels et administrations ?

La gestion des déchets représente un coût important. Actuellement, ce service est supporté financièrement en majorité par les ménages. Les commerçants, artisans, associations et les administrations bénéficient de ce service mais le système de facturation actuel n'est pas adapté à leur production. La redevance spéciale sera donc mise en place dès 2024 pour rendre plus juste cette répartition des charges. Elle s'appliquera à tout établissement public ou privé doté d'un bac gris ou d'un bac jaune.

Comment sera calculée la redevance spéciale ?

La redevance spéciale comprendra également une part fixe et une part variable.

➔ **La part fixe** sera basée sur le prix de l'abonnement au service déterminé par la CCRV en fonction du nombre de points de collecte, de bacs gris et jaunes et de leur taille. Aucune levée n'est incluse dans cette part fixe.

➔ **La part variable** sera calculée en fonction du nombre de fois où le bac gris sera collecté (nombre de levées et non le poids). **Cette part variable concerne uniquement les ordures ménagères et non les déchets recyclables.**

Sont exclus de cette redevance les établissements qui produisent plus de 10 000L d'ordures ménagères par semaine et par point de collecte. Ils devront disposer d'un contrat avec une entreprise privée.

Le calendrier de la redevance spéciale

La redevance spéciale sera effective à compter du 1^{er} janvier 2024. Une première facturation, correspondant à votre utilisation du service au 1^{er} trimestre 2024, sera ainsi générée au cours du 2^e trimestre 2024. Vous recevrez également une facturation "à blanc" au cours du dernier trimestre 2023 pour vous permettre de faire une estimation de votre utilisation du service.

Comment calculer sa contribution ?

Un simulateur de calcul personnalisé est en ligne sur le site web de la CCRV :

cc-retz-en-valois.fr

Vous pouvez estimer le montant de votre future taxe, que vous soyez un particulier, un professionnel, une association, une administration ou une collectivité.

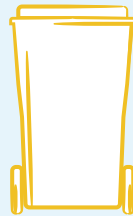


Scannez pour retrouver le simulateur de calcul.



Réduire ses déchets, c'est facile

Pour diminuer les déchets de la poubelle grise, il existe plusieurs solutions de tri.



Tous les emballages et papiers se trient !

À déposer dans les bacs jaunes **en vrac**, non imbriqués et bien vidés !

Le verre

Bouteilles, pots, bocaux et flacons dans les conteneurs à verre.

- Pas de bouchons
- Les couvercles en métal à jeter dans le bac jaune



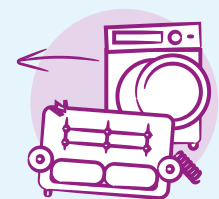
Les déchets verts

Des composteurs sont proposés à un tarif attractif par la CCRV (cf page 4). Vous pouvez également déposer vos déchets verts dans les 2 déchèteries.

Encombrants

La Communauté de Communes propose un service de proximité pour l'évacuation des encombrants.

Ce service, ouvert à tous les habitants du territoire, est payant avec prise de rendez-vous au préalable.



Les déchets recyclables et spéciaux

Deux déchèteries réservées aux habitants du territoire (avec carte d'accès).

Illustrations : agence Cités Plume

Pour en savoir + :

cc-retz-en-valois.fr 03 23 55 99 00
mesdechets@retzenvalois.fr

Santé : l'avancement des projets sur le territoire

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a mené différentes études et diagnostics sur son territoire en matière de santé. Consciente de l'importance de lutter contre les déserts médicaux, la collectivité a initié le travail avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les professionnels de santé souhaitant exercer dans un cadre collectif. L'enjeu : créer les conditions pour une meilleure attractivité de l'exercice médical afin de garantir une bonne accessibilité aux soins sur l'ensemble du territoire. Plusieurs projets sont ainsi nés sur différents secteurs géographiques de Retz-en-Valois. Le point sur l'avancement.

Villers-Cotterêts

Le projet de créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) sur Villers-Cotterêts (Zone d'Intervention Prioritaire du fait de la désertification médicale) s'est construit autour du Groupe médical Salanson, un cabinet composé d'une équipe de professionnels investis. Le projet de santé a ainsi été labellisé en juillet 2019.

La CCRV a acquis les locaux en mars 2020 avec pour objectif d'entamer des travaux d'extension ; Ils permettront de passer de 3 à **6 cabinets médicaux** (plus 1 salle de soins-urgences, 1 salle de réunion et 1 logement pour accueillir des stagiaires) et de créer **3 nouveaux cabinets paramédicaux** (avec sanitaires et salle d'attente). En janvier 2024 des locaux provisoires de la MSP, installés au 15 rue Pelet Otto, permettront de continuer à accueillir les patients durant l'année de travaux d'agrandissement (cabinet situé au n°1).



Le projet d'extension de la MSP à Villers-Cotterêts © QuAtro ARCHITECTURE

La Ferté-Milon

Soutenus par la CCRV, les professionnels de santé du cabinet du Val de l'Ourcq ont défini un projet de santé qui a été labellisé par l'ARS en avril 2022. La Communauté de Communes a ensuite voté à l'unanimité l'acquisition du cabinet, effective dès la fin de cette même année.

Le projet de santé de la MSP de La Ferté-Milon s'articule autour de 3 axes thématiques prioritaires qui répondent au diagnostic de territoire :



Territoire Nord de la CCRV

(Vic-sur-Aisne /Ambleny/Ressons-le-Long)

Sur cette zone géographique, la CCRV et les élus des communes concernées ont rencontré des difficultés à mobiliser certains professionnels de santé. Fort de ce constat, et après un premier projet d'Equipe de Soins Primaires qui n'a pu voir le jour en 2022, la Communauté de Communes poursuit sa réflexion en travaillant avec les professionnels motivés et volontaires. Un projet de téléconsultation assistée (consultations de médecins à distance avec l'aide d'un pharmacien ou d'un infirmier) représente une piste intéressante, actuellement en cours d'étude.

C'est quoi une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ?

Cette structure de soins de proximité regroupe des professionnels :

- ➔ médicaux (obligatoirement au moins 2 médecins, généralistes ou spécialistes) et
- ➔ paramédicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes...)

Les professionnels qui y exercent sont **libéraux** et bénéficient d'un **cadre de travail collectif**. Ils sont investis autour d'un **projet de santé** qu'ils élaborent ensemble, et qui détermine des objectifs communs et des modalités d'amélioration du service aux patients. Signé par chacun des professionnels, il est indispensable à la labellisation « MSP ».

Les MSP permettent de proposer des loyers modérés aux professionnels, qui s'engagent à maintenir leur activité sur le secteur et à participer à la recherche de nouveaux praticiens. Elles ont aussi vocation à accueillir des externes et internes pendant leur formation et ainsi leur faire découvrir le territoire et ce mode d'exercice coordonné. Ce sont des structures qui favorisent l'ancrage local des futurs professionnels de santé, contribuant sur le moyen et long terme à renforcer globalement l'offre de soins.

Associations : un nouveau dispositif pour vous simplifier la vie

Avez-vous déjà entendu parler de Guid'Asso ? Pour répondre aux besoins croissants d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des associations, l'Etat a décidé de mettre en place un nouveau parcours d'appui à la vie associative locale plus lisible, plus visible et plus organisé : Guid'Asso. On vous explique !



Les associations jouent un rôle fondamental dans la vie collective tant au niveau national que local. Et pourtant, il n'est pas toujours facile pour les bénévoles de s'y retrouver dans les démarches administratives, de trouver la réponse à une question ou encore de se former. De ce fait, l'État, en co-construction avec le mouvement associatif, déploie un nouveau dispositif Guid'Asso.

Objectif : que chaque personne ayant une question portant sur la vie associative puisse avoir un interlocuteur près de chez lui, en capacité de lui apporter une réponse ou de le rediriger vers une personne compétente.

Le réseau national Guid'Asso se divise en 4 marques pour 4 missions complémentaires :



Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets qui lui font part de leurs questions.

Connaît les structures d'appui (information/accompagnement) qui peuvent être ressources pour ces usagers

Orienté les associations vers ces structures avec un contact.



Est en lien avec des associations ou des porteurs de projets sur son territoire.

Délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative

Est en mesure d'**expliquer les démarches essentielles**

Si besoin, oriente vers une structure d'accompagnement



Accompagne les associations ou les porteurs de projets de façon transversale sur tous les sujets vie associative

Accueille, évalue les besoins, **propose** les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire

Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau



Accompagne les associations ou les porteurs de projets sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique

Evalue les besoins, **propose** les conseils, l'accompagnement et le suivi adaptés

Mobilise les ressources et s'associe à d'autres acteurs si nécessaire

Apporte son expertise à la vie du réseau

Qui contacter sur Retz-en-Valois ?

Vous n'avez pas besoin d'être membre du réseau Guid'Asso pour bénéficier d'une information, d'une orientation ou d'un accompagnement.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois, la commune de Ressons-le-Long et l'association EVA (Espace de Vie et d'animation) à Villers-Cotterêts ont décidé de former leur personnel pour obtenir la labélisation Guid'Asso pour mieux accompagner les associations du territoire.

Ainsi, vous pouvez contacter les structures suivantes pour toute information dans le domaine associatif :



→ France services Villers-Cotterêts

Anciens locaux de la trésorerie, 8 rue Alexandre Dumas
02600 Villers-Cotterêts
Du lundi au vendredi : 8h-12h30 / 13h30-18h
franceservices-villers@retzenvalois.fr ou 03 23 55 98 98



→ France services Vic-sur-Aisne

Antenne de la CCRV, 2 et 4 rue Saint-Christophe
02290 Vic-sur-Aisne. Sur rendez-vous du lundi au jeudi : 8h-12h
14h-17h. franceservices@retzenvalois.fr ou 03 23 55 46 54

→ Mairie de Ressons-le-Long

2 Rue de l'Église - 02290 Ressons-le-Long
Sur rendez-vous en journée, soirée et week-end
guidasso@ressonslelong.com ou 06 24 06 17 69

→ Association EVA

11 rue Marx Dormoy - 02600 Villers-Cotterêts
Sur rendez-vous du lundi au vendredi (sauf le mercredi)
03 60 53 95 23

Si les associations ont besoin d'un accompagnement plus poussé, elles seront orientées vers les structures compétentes les plus proches.

Plus de renseignements sur le dispositif Guid'Asso :

guidasso-hdf.org

La Foire-Expo Retz-en-Valois est de retour !

La Foire-Expo Retz-en-Valois revient ! L'événement économique majeur du territoire, accessible pour petits et grands, vous donne rendez-vous le samedi 3 juin prochain à Villers-Cotterêts. Pour cette troisième édition, on change de date et de lieu !



Organisé par la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), cet événement gratuit et familial rassemble une centaine d'entreprises locales pour vous faire découvrir leur savoir-faire. Les différents secteurs professionnels seront représentés, industrie, habitat, agriculture, artisanat, services, commerce, loisirs, tourisme...

Nouveautés 2023

Après concertation avec les acteurs économiques locaux, la CCRV a décidé de modifier la date de l'événement. Initialement organisée en octobre, cette nouvelle édition se déroulera désormais en juin, date plus propice pour une manifestation en extérieur.

Autre changement pour cette année, la Foire-Expo retrouve son implantation initiale pour conserver l'interaction avec le centre-ville de Villers-Cotterêts : impasse du marché, passage du manège et petit bosquet (secteur du parc du château situé à la jonction de l'avenue du Rossignol et de la rue de la faisanderie).

Animations pour les plus petits...

Les services de la collectivité seront bien entendu présents et parmi eux vous retrouverez le Relais Petite Enfance intercommunal qui proposera de nombreuses activités adaptées pour les 0-6 ans. Petits et grands pourront également sauter et s'amuser dans les structures gonflables prévues à cet effet. Plongez dans l'univers du cirque et affrontez le mur d'escalade !

...et pour les plus grands

Nous vous proposons laser game, rallye photo, jeux géants, vélo smoothie et pleins d'autres surprises.

Au programme également : animations variées, challenges inédits, interludes musicaux proposés par l'Ecole de Musique Intercommunale, exposition de voitures anciennes et initiation aux massages.

Et oui, les exposants se mettent en quatre pour vous faire plaisir !

À gagner : un week-end pour 2 personnes et 5 séances de spa pour 2 sur le stand du Gîte du Moulin d'Icare (Puisseux-en-Retz), une bouteille de champagne¹ sur le stand de l'Hôtel du Régent (Villers-Cotterêts) et il y a encore de nombreux lots à découvrir !

Et pour les plus gourmands : dégustations et restauration sur place et chez les commerçants du centre-ville.

¹ L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

La Foire-Expo Retz-en-Valois 2023 :



Quand ? Samedi 3 juin 2023



À quelle heure ? De 10h à 19h



Où ? Centre-ville de Villers-Cotterêts : impasse du marché, passage du manège et petit bosquet



Pour en savoir +, restez connectés :



www.cc-retz-en-valois.fr



@CCretzenvalois



inscrivez-vous sur PanneauPocket : CC Retz-en-Valois - 02600



L'écrin de verdure de la Cité, un patrimoine naturel unique à célébrer

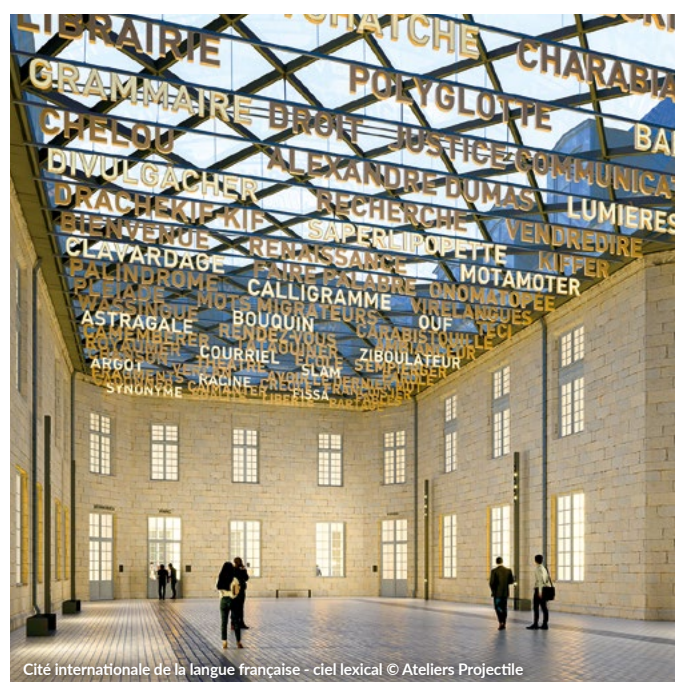
Entre ville et campagne, la Cité internationale de la langue française bénéficie d'un environnement naturel d'exception, à découvrir au fil d'une promenade à pied, à vélo ou à cheval. Une invitation à se laisser aller à la flânerie et à la contemplation dans cet écrin de verdure incomparable du pays axonais...

Quand la forêt et la Cité ne font plus qu'une

François I^{er} ne s'y était pas trompé en édifiant son château au pied de la majestueuse forêt de Retz. En 2022, le prestigieux label Forêt d'Exception® lui a été attribué, sous l'impulsion conjointe de l'Office national des forêts, de la Communauté de Communes Retz-en-Valois et du Centre des monuments nationaux. Seules quinze forêts françaises ont reçu ce label. Ce dernier représente un véritable atout pour la région et son attractivité, et une reconnaissance du lien immuable entre les 13 000 hectares de forêt domaniale et le château.

Lien qui sera mis à l'honneur au sein même de la Cité : tilleul, marronnier, chêne, hêtre, orme, pommier, érable, platane, acacia ou encore mélèze, autant de noms d'espèces emblématiques du parc du château et de la forêt qui seront donnés à différents espaces de la Cité. Ainsi, les salles de formation des espaces partagés, les salles pédagogiques mais aussi les ateliers des artistes en résidence porteront les noms qui composent le patrimoine naturel unique qui enveloppe la Cité. L'espace des bureaux de l'administration a d'ailleurs trouvé un nom plus qu'adapté : Bouleau !

Quant aux mots « forêt » et « racine », choisis avec la population, ils trônent en bonne place dans le ciel lexical suspendu à la verrière de la cour du jeu de paume. Ils côtoient entres autres Alexandre Dumas, qui lui-même ne tarissait pas d'éloges sur la forêt de Retz dans laquelle il aimait à se perdre.



Cité internationale de la langue française - ciel lexical © Ateliers Projectile

La Cité aux petits soins des chauves-souris

Quelques-uns de ces fascinants animaux nocturnes avaient fait leur royaume du château abandonné de Villers-Cotterêts. Ces espèces étant protégées, le Centre des monuments nationaux s'est rapproché de Picardie Nature pour évaluer l'impact des travaux de restauration du château sur ces petites bêtes et les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

Résultats :

- ➔ deux espaces leur sont aménagés dans les combles du château, au-dessus du pavillon du Roi et de la chapelle de la Reine, avec des accès spécifiques dans la couverture. N'est-ce pas royal ?



L'outeau qui permet aux chauves-souris d'accéder à la charpente de la chapelle de la Reine © Photo CMN



Le gîte des chauves-souris ; à noter les plaques en contreplaqué plaquées contre la charpente : elles constituent le véritable logis de ces dames... © Photo CMN

- ➔ un site d'hibernation leur est aménagé dans la carrière de Tranloy (Bonneuil-en-Valois) afin d'assurer leur préservation.

Le saviez-vous ?

On connaît aussi ce mammifère sous le nom de "chiroptère" qui signifie "mains ailées" en grec ancien : une spécificité morphologique de ces « oiseaux de nuit ». Voilà un bon mot pour le Scrabble !

ABC : des découvertes animalières jusqu'à la parution de l'Atlas !

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a lancé son Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) début 2022, soucieuse de préserver et de valoriser la biodiversité sur son territoire. Depuis, suite aux différents inventaires réalisés, cette biodiversité est mieux connue et mieux décrite (grâce) aux citoyens. Après les découvertes sur la flore dans le numéro de janvier, on vous présente aujourd'hui les résultats concernant la faune.

En plus des milliers de plantes (vasculaires ou mousses) et lichens, **777 espèces d'animaux ont été répertoriées**, dont 69 sont menacées regionalement.

Plusieurs **espèces remarquables** ont ainsi été observées pour la première fois en 2022 sur le territoire de la CCRV. Il s'agit notamment de papillons comme le **Grand nacré** (photo de couverture), recherchant des prairies de fonds de vallées ou des lisières richement fleuries, ou l'**Hespérie du Chiendent** inféodé aux pelouses calcaires bien exposées. L'**Agrion de Mercure** (photo n°2), petite libellule vulnérable, a été observé dans les eaux claires et bien oxygénées d'un petit ruisseau en lisière de la forêt de Retz ; un des ruisseaux où l'Anguille européenne tente de grandir pendant plusieurs années, avant d'aller se reproduire et pondre 7000 km plus à l'ouest !

Des espèces peu communes ont également été retrouvées, comme la **Rainette verte** (photo n°1) déjà connue sur Retz-en-Valois, mais dont 2 nouvelles localisations ont été découvertes dans une petite vallée du nord du territoire.

Les reptiles fortement menacés dans le nord de la France trouvent ici des habitats favorables à leur présence : il s'agit notamment du **Lézard des souches** ou de la **Coronelle lisse** (photo n°3), recherchant souvent les endroits chauds et secs comme les pelouses sur coteaux ou les lisières bien exposées.



La forêt de Retz n'est pas en reste, avec la présence d'espèces liées aux vieux bois et à la présence d'arbres creux. Il s'agit notamment du **Torcol fourmilier**, de la famille des Pics, du discret **Gobemouche noir** pour les oiseaux ou des chauves-souris forestières comme le **Murin de Bechstein** (photo n°4).

Un premier rapport illustré a été rédigé, présentant une synthèse de ces connaissances et des enjeux de biodiversité pour notre futur proche. Les naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels continuent la concertation pour définir et classer les actions à mener en faveur de ces écosystèmes et espèces.



Une brochure sur cet Atlas de la Biodiversité intercommunale sera réalisée d'ici cet été : elle permettra de présenter aux habitants l'ensemble du travail mené sur le territoire et les actions futures envisagées.

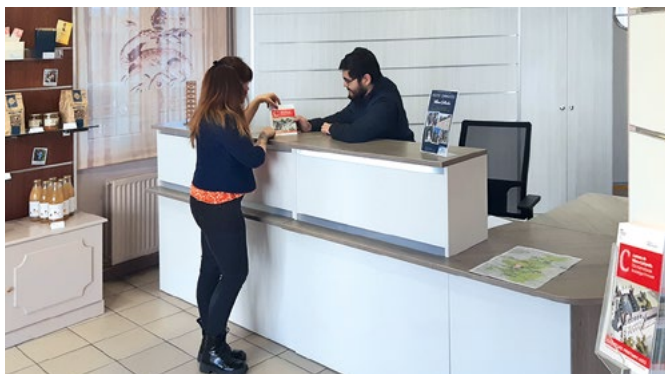
Vous pouvez encore contribuer à ce projet, en :

- ➔ enregistrant vos découvertes animalières sur **www.clicnat.fr** (cliquer sur *Transmettre vos observations* en haut à droite)
 - ➔ enregistrant vos plantes sur **www.saisieenligne.cbnbl.org**
 - ➔ transmettant par mail vos photos ou vos listes de champignons, avec coordonnées de GPS, à **webmaster@adonif.fr**
- Dans les parcelles forestières du projet de réserve biologique intégrale, 148 espèces ont été relevées en 2022 par les mycologues de l'ONF !

Tourisme : l'office se prépare à l'ouverture de la Cité

Depuis plusieurs mois, l'équipe de l'office de tourisme Retz-en-Valois se prépare à l'ouverture d'un monument incontournable pour le territoire : la Cité internationale de la langue française. On vous dit tout !

Optimisation de l'espace d'accueil



L'ouverture de ce site au rayonnement international va engendrer un important flux de visiteurs.

Afin de les recevoir dans les meilleures conditions, l'office de tourisme Retz-en-Valois a procédé au réaménagement de ses locaux pour optimiser son espace d'accueil. Plusieurs guichets permettront de recevoir simultanément différentes personnes, afin de limiter le temps d'attente. À titre d'exemple, en 2015, lorsque le Centre des monuments nationaux (CMN) ouvre la villa Cavrois, l'office de tourisme de Roubaix voit la fréquentation des groupes grimper de 37 % les six premiers mois puis de 66 % l'année suivante.



Un partenariat avec le CMN

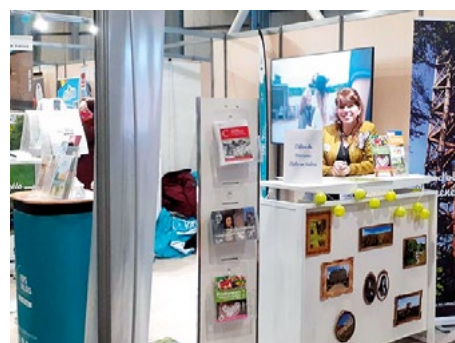
Afin de faciliter l'expérience du visiteur, les billets pour accéder à la Cité seront disponibles à la vente directement auprès de l'office. Les touristes pourront ainsi prendre leurs entrées, organiser leur séjour sur le territoire et bénéficier de bons conseils en un seul et même lieu. Un partenariat avec le Centre des monuments nationaux a également été mis en place pour commercialiser des prestations de découverte à destination des groupes et des scolaires. Afin d'apporter une offre complémentaire, notamment en hiver, les visites quotidiennes de la ville de Villers-Cotterêts sont de nouveau programmées par l'office de tourisme.

Évolution des outils numériques



La future Cité suscite d'ores-et-déjà la curiosité et de nombreuses questions. Pour répondre aux attentes des touristes, plusieurs outils de communication ont évolué. L'office va se doter d'un nouveau site internet dont la mise en ligne est prévue pour le mois de juin. La Cité y aura la part belle, apparaissant dans la rubrique des incontournables. Depuis 2020, en collaboration avec le CMN, les informations de la Cité sont intégrées à la documentation touristique de l'office.

Présence accrue sur les salons touristiques



La participation de l'office aux salons touristiques nationaux et internationaux et manifestations locales s'accroît. Ce n'est pas moins de dix événements à

Bruxelles, Reims ou encore Paris, qui sont au programme en 2023. Depuis le début de l'année, l'équipe touristique a accueilli plus de 1 700 personnes sur son stand.

Ces moments privilégiés sont l'occasion d'échanger et de promouvoir la destination auprès d'une clientèle nouvelle, intriguée par la future Cité.

Nouveauté

Envie d'entendre bramer toute l'année ? Découvrez la **boîte à brame**. Comme avec la célèbre boîte à meuh, retournez-la pour que le son du roi de la forêt résonne. C'est un souvenir amusant pour petits et grands. Bientôt en vente à l'office de tourisme !



L'école de musique intercommunale vous ouvre ses portes !

Vous aimez la musique ? Vous recherchez une nouvelle activité pour la rentrée ? Venez pousser les portes de l'École de Musique Intercommunale (EMI), les samedis 3 juillet et 9 septembre de 10h30 à 13h30. Accessibles dès 3 ans jusqu'à l'âge adulte, que vous soyez débutants ou non, les disciplines enseignées s'adaptent à tous !

Les portes ouvertes vous permettent de découvrir le fonctionnement de l'école, les locaux, les disciplines enseignées, les modalités d'inscription et bien sûr, de rencontrer les professeurs.

À noter : suivant les disciplines, les cours sont dispensés à Villers-Cotterêts, Fontenoy ou Vic-sur-Aisne.

Disciplines proposées :

Instruments : Clarinette, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, saxophone, alto, contrebasse, violon, violoncelle, clavier, cor, cornet, euphonium, trombone, tuba, percussions, batterie, tambour, guitare, piano.

Ateliers : musiques actuelles, blues, jazz.

Pratiques collectives : orchestre symphonique, orchestre symphonique junior, orchestre d'harmonie

Formations Musicales : jardin musical (1 et 2), éveil, initiation, Cycles I et II, FM adultes.

Chant : techniques vocales, chorales.

Module : Yoga du son

L'EMI fonctionne selon le rythme scolaire. Les inscriptions, pour la rentrée de septembre, démarreront le 26 juin tandis que les réinscriptions pourront se faire du 22 mai jusqu'au 16 juin.



© Grand Angle

Renseignements :

03 23 96 52 30

ou sur place au 11 Place de l'École,
02600 Villers-Cotterêts

ecoledemusique-intercommunale@
retzenvalois.fr

La Fontaine à Fabules

Venez découvrir « *La Fontaine à Fabules* », du 1^{er} au 4 juin prochain sur la place de Longpont. Ce spectacle, labélisé « 400 ans de Jean de La Fontaine » est écrit par **Bénédicte Nécaille** de la compagnie *J'y retourne immédiatement* ! Un événement soutenu par la Communauté de Communes Retz-en-Valois, le Département de l'Aisne et la Région des Hauts-de-France.

La Fontaine à Fabules raconte la vie d'une troupe de comédiens dans un cirque qui essaie de monter un spectacle à partir des Fables de La Fontaine. Après une énième répétition ratée, le patron du cirque s'endort et rencontre dans son rêve Jean de La Fontaine qui va l'aider à le mettre en scène...

Sous un chapiteau installé pour l'occasion, venez côtoyer des artistes comme **Félicie Robert**, **Alexis Néret**, **Alexandre Schorderet** ou encore :



© M. Gamet

- Philippe-Morier Genoud qui jouait au cinéma le Père Jean dans « Au revoir les enfants » de Louis Malle. Il a également tourné

dans de nombreux téléfilms comme la série *Maigret* aux côtés de Bruno Crémier ou dans *Kamelott* avec Alexandre Astier.



- Céline Samie qui a été durant 25 ans Sociétaire de la Comédie Française.



© Cyrille Valroff

- Jean-Paul Farré, Molière du Théâtre musical en 2010 pour « Les douze pianos d'Hercule », a également tourné dans *Quai d'Orsay*.



Informations et billetterie :

www.jyretourneimmEDIATEMENT.com

ou 06 80 23 12 70

Tarif : 15€ - Réduit : 10€ (pour les moins de 15 ans et plus de 65 ans)

TOP Prixtel Ferté-Milon : relevez le challenge !



Le TOP Prixtel Ferté-Milon revient pour une deuxième édition sur le territoire Retz-en-Valois. Rendez-vous le dimanche 2 juillet pour passer une journée sportive, familiale et conviviale !

En couple, en famille, entre collègues ou entre amis, vous trouverez l'épreuve adaptée à vos envies mais surtout à réaliser à 2 !

Cinq épreuves vous sont proposées aux alentours de La Ferté-Milon dans un cadre idyllique : la forêt de Retz labélisée Forêt d'exception®, le canal de l'Ourcq et les ruines du château de Louis d'Orléans.

- ➔ **Le Triathlon Nature (format X Natura)** : 1km de natation dans le canal de l'Ourcq, 21km de bike and run (course et vélo alternés) et 11km de course à pied en forêt de Retz.
- ➔ **Le Trail Découverte** : 6 km, parfait pour une première expérience de trail à deux.
- ➔ **Le Trail « La Course »** : 10km, un trail roulant idéal pour un premier bon défi
- ➔ **Le Trail Nature** : 20km pour les habitués de trail
- ➔ **L'Eco rando** : un parcours de 2h. Partez à la découverte de la forêt de Retz, accompagné par un agent de l'Office National des Forêt (ONF).

« Nous avons adoré le TOP Ferté-Milon. L'environnement et les endroits où nous sommes passés étaient superbes. Même si l'eau est un peu froide ce n'est pas un problème, cela nous fait des souvenirs ... L'organisation et les équipes d'encadrement sont top et c'est essentiel pour nous. »

Isabelle

« Ravie d'avoir pu participer à la 1^{ère} édition du TOP Ferté-Milon et d'avoir vécu cette expérience Triathlon avec mon binôme. Tout était réuni pour une journée magique : un cadre magnifique, une organisation au top et un temps splendide. Nous serons sur la ligne de départ de l'édition 2023 ! »

Clémence

Renseignements :

contacter les organisateurs
au 01 53 77 21 82 ou par email
contact@topferte.fr

Un village d'arrivée

Un village d'arrivée sera accessible sur l'esplanade du Château ! Il est ouvert à tous, accompagnants ou simples visiteurs. Vous y retrouverez foodtrucks, artistes et artisans locaux.

Pour s'inscrire ou se renseigner, rendez-vous sur : topferte.fr



Branche & Ciné 2023, le festival perché !



L'Office National des Forêts (ONF) organise la 5^e édition de son festival de cinéma en forêt sur le thème « perché dans les arbres ». La cérémonie d'ouverture projettera le film **Les trois mousquetaires, d'Artagnan** de Martin Bourboulon dans le cadre exceptionnel de la forêt de Retz, ville natale du célèbre écrivain Alexandre Dumas, le 30 juin à 22h.

Du 29 juin au 8 juillet, une vingtaine de projections plein air gratuites seront proposées au public dans

les forêts des Hauts-de-France, d'Île-de-France et de Normandie. Gratuites, ces séances permettent de découvrir des films sur la forêt au travers d'une expérience cinématographique unique en son genre. En forêt de Retz, l'écran géant sera installé dans le parc du château François 1^{er} ; les transats mis à disposition, le son dolby et l'image de qualité "salle de cinéma" permettront aux spectateurs de s'immerger dans le film tout en étant plongés dans les bruits et les odeurs de la forêt.

Une programmation en salle en partenariat avec les cinémas de La Ferté-Milon et Villers-Cotterêts proposera des séances aux scolaires qui pourront également bénéficier d'animations en plein air avec des forestiers de l'ONF.

Enfin, un avant-programme riche se déroulera en fin de journée et jusqu'à la tombée de la nuit dans le parc du château.



Découvrez la programmation, les lieux de projection et toutes les informations du festival sur www.branche-et-cine.onf.fr

Et pour bénéficier des transats, pensez à réserver !

Le festival bénéficie du soutien financier de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, du département de l'Aisne, la DRAC et de la Région Hauts-de-France.

Marie Stuart, princesse d'Écosse devenue Reine de France

Par Pascale Plazanet

Malgré un règne de très courte durée, aux côtés de son époux François II, Marie Stuart fait partie des reines les plus connues de l'histoire de France. Son destin incroyable, au sein des cours de France, d'Écosse et d'Angleterre, a inspiré les écrivains pendant des siècles.

Née le 8 décembre 1542, Marie Stuart est la fille du roi d'Écosse Jacques V et de Marie de Guise. Son père décède 6 jours après sa naissance, et c'est sa mère qui assure la régence du pays dans une période marquée par des relations changeantes et complexes entre la France, l'Angleterre, et l'Écosse. C'est dans ce contexte tumultueux que Marie Stuart est fiancée, en juillet 1548, au tout jeune François II, fils du roi de France Henri II. À l'âge de 8 ans, elle est envoyée en France à la cour d'Henri II, où elle passe sa jeunesse. Lorsqu'ils se rencontrent, les deux fiancés ne sont donc que des enfants : ils s'entendent à merveille et grandissent en tant que camarades de jeux.

Un séjour gastronomique à Villers-Cotterêts

Leur mariage a lieu le 24 avril 1558, à la cathédrale Notre-Dame de Paris. À la suite du décès d'Henri II, François II devient roi, le 10 juillet 1559. En août et septembre 1559, les époux royaux passent une vingtaine de jours au château de Villers-Cotterêts. Ils y amènent avec eux leur cour – composée de 8 000 personnes ! – et ce séjour donne lieu aux plus beaux festins que la ville ait pu connaître.

Mais le jeune roi est peu sûr de lui : sur les conseils de la jeune reine, la régence du pays est confiée à sa propre famille, les Guise, partisans d'une politique de fermeté contre les protestants. Le 17 mars 1560, à Amboise, quelques centaines de gentilshommes tentent d'enlever le roi François II afin de le soustraire à l'influence des Guise : cette conjuration se solde par le massacre des protestants impliqués. C'est aussi le début d'une rivalité meurtrière entre nobles protestants et catholiques qui durera très longtemps.



▲ Marie Stuart, reine de France

Vers un nouveau destin

Le court règne du couple royal est également marqué par le conflit entre la jeune reine et sa belle-mère, Catherine de Médicis, dont l'autorité sur ses fils est restée célèbre. François II meurt le 5 décembre 1560, d'un abcès au cerveau, ne laissant derrière lui aucun héritier. Accablée par Catherine de Médicis qui lui reproche le décès de son fils, Marie Stuart se voit obligée de quitter la France. Le 14 août 1561, après avoir achevé le deuil de son époux et de sa mère, morte en juin 1560, elle quitte définitivement le pays pour revenir en Écosse.

Reine d'Écosse et remariée, Marie Stuart gouverne avec difficulté dans un contexte de tensions entre les catholiques et protestants. Emprisonnée en Angleterre en 1568, elle y restera jusqu'à son exécution, le 8 février 1587, sur ordre d'Elizabeth I^{ère}, sa cousine qui voyait en elle une rivale.

Pour l'anecdote

Depuis des siècles, Marie Stuart a inspiré de nombreux artistes, compositeurs ou écrivains. En 1984, les paroles de la chanson *To France*, interprétée par Maggie Reilly sur l'album *Discovery* de Mike Oldfield, font ainsi référence à la vie de la souveraine.

Poète talentueuse et défenseuse de l'éducation des femmes

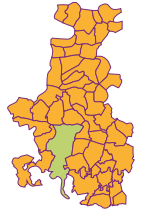
À la cour d'Henri II, Marie Stuart reçoit un enseignement littéraire approfondi, avec Antoine Fouquelin comme précepteur de rhétorique et Pierre de Ronsard qui lui apprend la poésie. Elle conservera un goût pour cet art durant le reste de sa vie. En mai 1555, elle fait un discours en latin devant la cour dans la grande salle du Louvre, dans lequel elle affirme qu'une éducation aux lettres est adéquate pour une femme de haut rang. Elle écrit de nombreux poèmes, en anglais comme en français. L'un d'eux, le touchant *Adieu à la France*, fut écrit sur le bateau qui la ramenait en Écosse, à l'âge de 18 ans :

« Adieu, plaisant pays
de France,
Ô ma patrie
La plus chérie,
Qui a nourri ma jeune enfance ;
Adieu, France !
Adieu, mes beaux jours ! »

Découvrez les trésors de nos communes

Villers-Cotterêts

On prétend que l'origine de Villers-Cotterêts serait due à la naissance d'un domaine qu'un seigneur de Nanteuil aurait fait bâtir au VI^e siècle. D'autres fermes ayant été construites plus tard, il se forma un hameau qui porta d'abord le nom de « Villers-Saint-Georges ». Il fut changé par la suite en « Villers-Col-de-Retz » ou « Queue-de-Retz », devenu « Cotterêts ». Les séjours fréquents des rois de l'époque ont incité les habitants à s'y installer, créant ainsi une véritable ville.



Depuis le XVI^e siècle, Villers-Cotterêts a été le témoin de nombreux événements qui ont marqué son histoire.

La ville n'était à l'époque qu'un petit village modeste, mais avec l'avantage d'être le cœur géographique du duché de Valois, dynastie dont François I^{er} est issu. Villers-Cotterêts possédait aussi un autre atout : se trouver au milieu de la Forêt de Retz, l'une des plus vastes de France à l'époque.

Nombreux sont les nobles qui y pratiquaient la chasse, certains y avaient même fait édifier des résidences. C'est le cas de François I^{er}. En 1528, il décide de faire construire un palais royal à Villers-Cotterêts. Sur les traces d'un château médiéval ruiné par la guerre de Cent Ans, ce logis royal fût réalisé par les grands noms de l'époque. Parmi eux, nous pouvons citer l'architecte Philibert Delorme qui a notamment participé à la construction du Louvre.

François I^{er} signe l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Elle impose notamment la langue française dans tous les actes administratifs et juridiques, au détriment du latin. Étape majeure dans l'utilisation de la langue française, cet acte contribue à l'unification politique du pays autour d'une même langue. C'est la plus vieille ordonnance toujours en application aujourd'hui.

D'autres personnalités ont marqué Villers-Cotterêts comme l'écrivain Charles-Albert Demoustier. Citons bien sûr Alexandre Dumas qui donne son nom au musée qui lui rend hommage ainsi qu'à son père et son fils. Installé depuis 1952 dans un élégant hôtel particulier du XIX^e siècle, il met en avant les trois générations de la famille Dumas.

Villers-Cotterêts a été au cœur de la Première Guerre Mondiale. Proche du front, la ville a vu l'installation d'un hôpital militaire dans le château ainsi que dans son parc. En 1918, pendant la seconde bataille de la Marne, les Alliés de la 10^e armée du général Mangin décident d'attaquer les Allemands au départ de Villers-Cotterêts. Malgré un affrontement très impressionnant, le château ne connaît que peu de dégâts contrairement à ses dépendances (ex : Pavillon Henri II).

C'est en 2018 que le Président de la République, Emmanuel Macron, annonce vouloir faire du château de Villers-Cotterêts la Cité internationale de la langue française. Un projet culturel ambitieux qui vise à promouvoir la francophonie à travers le monde. Après un immense chantier de rénovation, le centre culturel ouvrira ses portes prochainement.



Maire : Franck Briffaut

Nombres d'habitants :
10 841



L'agenda des communes

TOUS LES MARDIS ET LES JEUDIS

Les randonnées de l'association Rand'O

- les mardis à 8h Parking du Grand Bosquet à Villers-Cotterêts et les jeudis à 14h Parking de la Roue à Aube à La Ferté-Milon
☎ 06 35 93 14 57
rando@mailfence.com

24 MAI / 29 JUIN

L'heure du conte

- **Villers-Cotterêts**
Médiathèque Alexandre Dumas, 10h30, gratuit
☎ 03 23 76 48 20
mediatheque@mairie-villerscotterets.fr

25 MAI / 1^{ER} JUIN

Visite flash dans le cadre du Festival Résonances «Visages d'écrivain»

- **Villers-Cotterêts**
Musée Alexandre Dumas, 15 h (durée 30 min), gratuit sur présentation d'un billet d'entrée
☎ 03 23 96 23 30
musee-dumas@mairie-villerscotterets.fr



27 MAI

Concert : Serge Pava, chansons françaises d'auteur (guitares, saxo, piano et voix)

- **La Ferté-Milon**
Le Maillon Fertile, 20h30, gratuit
☎ 03 23 96 70 45

27 MAI / 24 JUIN / 22 JUIL. / 26 AOÛT / 23 SEPT.

Randonnée de 8 à 12 km

- **Villers-Cotterêts**
RDV près de la caserne des pompiers, 14h30,
☎ 06 83 02 19 80
sivillers@orange.fr

28 MAI

Marché campagnard

- **Berny-Rivière**
Foyer rural, 8h à 13h30,
foyerruralde.bernyriviere@laposte.net

3 JUIN / 1^{ER}, 5, 15, 19 ET 29 JUIL. / 5 AOÛT / 2 SEPT.

Visite guidée «Dans les pas des Dumas»

- **Villers-Cotterêts**
Musée Alexandre Dumas, 10h (durée 1h30), 4,70 €
☎ 03 23 96 23 30
musee-dumas@mairie-villerscotterets.fr



© Musée A. Dumas

3 ET 4 JUIN

Exposition de peinture et de poterie

- **La Ferté-Milon**
28 rue de Meaux, samedi 14h à 22h, dimanche de 10h à 19h - restauration sur place, gratuit



3 ET 10 JUIN / 1^{ER} JUILLET / 5 ET 27 AOÛT

Sorties de l'association AFORETZ

- **renseignements sur**
www.amis-foret-retz.fr

4 JUIN

Brocante

- **Dampleux**
Place, 6h30, 2€ le mètre
☎ 06 88 36 88 02
cmoulligneaux1973@gmail.com

10 ET 11 JUIN

Custom road - exposition de véhicules d'exception

- **Fontenoy**
Stade de football - Chemin du Montier, toute la journée, entrée payante / un gobelet offert
☎ 06 83 27 31 61
☎ 07 77 84 79 20
custom.road02@orange.fr

10 AU 12 JUIN

Fête foraine : autos-skooters - manège enfantin - tir - confiseries

- **Cœuvres-et-Valsery**
Place Auguste Reberot, spectacle gratuit
☎ 06 10 38 48 54

10 JUIN AU 26 JUIL.

Exposition Arth'èque

- **Villers-Cotterêts**
Médiathèque A. Dumas
☎ 03 23 76 48 20
mediatheque@mairie-villerscotterets.fr

10 JUIN / 8 JUIL. / 12 AOÛT / 9 SEPT.

Marche santé de 5km

- **Villers-Cotterêts**
RDV près de la caserne des pompiers, 14h30,
☎ 06 83 02 19 80
sivillers@orange.fr

11 ET 25 JUIN / 9 ET 23 JUIL. / 6 ET 20 AOÛT / 10 ET 24 SEPT.

Randonnées de l'APCV (association Promotion des chemins verts du Valois)

- **Différents lieux de RDV**
☎ 06 08 21 25 23
apcvaisne@gmail.com

11 JUIN

Concours de pétanque

- **Cœuvres-et-Valsery**
Place Auguste Reberot, de 13h30 à 18h, 5 €

Courses de caisses à savon

- **Vic-sur-Aisne**
Centre-ville, 14h30,
☎ 07 63 08 34 60
juliebertin@sfr.fr

Brocante du village avec restauration food truck

- **Laversine**
Rue Principale, 7h, 2€ le mètre
☎ 06 81 10 23 67
mairie@laversine.fr

**14 JUIN****Retour vers le Ciné**• **Villers-Cotterêts**

Médiathèque Alexandre
Dumas, 14h30, gratuit
☎ 03 23 76 48 20
mediatheque@
mairie-villerscotterets.fr

17 JUIN**Marché nocturne/feu de St-Jean**• **Dampleux**

Rue Cisterciens, 18h, payant
exposants (besoin électricité)
☎ 06 60 34 19 87
cmouligneaux1973@gmail.com

17 ET 21 JUIN**Fête de la musique**• **Villers-Cotterêts**

Place du 8 mai 1945 (17 juin)/
place du Dr Mouffier (21 juin)
☎ 03 23 96 55 02
culture@mairie-villerscotterets.fr

24 JUIN**Fête de la Saint-Jean**• **La Ferté-Milon**

Ile Lamiche, à partir de
19h30, Gratuit

Feu de la Saint-Jean• **Largny-sur-Automne**

Rue du château, 18h30

1^{ER} JUILLET**Festival des arts de la rue**• **Villers-Cotterêts**

Centre-ville, 16h30 à minuit

7 JUILLET**Marché nocturne de produits régionaux et artisanaux**• **Vic-sur-Aisne**

Centre-ville, 18h,
☎ 06 70 00 08 42
clan.lepigeon@free.fr

13 JUILLET**Fête d'artifice**• **Vic-sur-Aisne**

Stade Jean Blin,
☎ 03 23 55 50 58
mairie.vic@wanadoo.fr

2 JUILLET**TOP PRIXTEL FERTÉ-MILON**• **La Ferté-Milon (Le Mail et les ruines du Château), Oigny-en-Valois, Troësnes, Silly-la-Poterie, Marolles**

Parcours à travers toutes les communes concernées.
5 épreuves sont au programme :

Triathlon Nature (format X Natura)

- 1km de natation,
25km de bike and run
(course et vélo alternés)
11km de course à pied

Trail Découverte

- 6 km / Trail
- « La Course » : 10km
- Trail Nature : 20km

Éco Rando

- un parcours de 2h

- Tarifs en fonction des différentes épreuves. Entrée gratuite et ouverte à tous du village d'arrivée
- De 7h à 17h
☎ 01 53 77 21 84
- Pour s'inscrire ou se renseigner, rendez-vous sur : <https://topferte.fr>

14 JUILLET**Feux d'artifice et concert, petite restauration**• **La Ferté-Milon**

Devant le château, à partir de
20h30, gratuit

Brocante• **Cœuvres-et-Valsery**

Place Reberot, 6h à 18h, 2 €/m
☎ 06 10 38 48 54

DU 15 JUIL. AU 15 AOÛT**Un été au ciné**• **Villers-Cotterêts**

Cinéma Les Clubs, films à 3€/séance pour les cottreziens de moins de 26 ans
☎ 03 23 52 37 38

30 JUILLET**Brocante**• **Louâtre**

Place du village, 6h
2,50 € le mètre linéaire
☎ 06 63 38 15 90
foyerrural.louatre@hotmail.com

4 AOÛT**Marché nocturne-produit régionaux, artisanaux**• **Vic-sur-Aisne**

Centre-ville, 18h
☎ 06 10 96 64 02
donjon02@yahoo.fr

DU 10 AU 31 AOÛT**Festival de Bande-Dessinée**• **Villers-Cotterêts**

Médiathèque
Alexandre Dumas
☎ 03 23 76 48 20
mediatheque@mairie-
villerscotterets.fr

15 AOÛT**Brocante**• **Vic-sur-Aisne**

Parc Anne Morgan,
8h
☎ 07 63 08 34 60
juliebertin@sfr.fr

Fête forraine• **La Ferté-Milon**

Ile Lamiche

18 AU 21 AOÛT**Fête communale**• **Vic-sur-Aisne**

Centre-ville
☎ 03 23 55 50 58
mairie.vic@wanadoo.fr

3 SEPT.**Fontaine Saint-Martin**• **Dampleux**

Place, 12h, 23€/25€ le repas
et danse
☎ 06 88 36 88 02
cmouligneaux1973@gmail.com

9 SEPT.**Fête foraine et feu d'artifice**• **Berny-Rivière**

Foyer rural, 20h
Feu d'artifice à 22h30

Fête des associations• **La Ferté-Milon**

City Park autour des
gymnases, 14h à 17h

10 SEPT.**Brocante**• **Berny-Rivière**

Foyer rural
1,5 € le mètre
☎ 03 23 55 51 28
mairiede.berny-riviere@
wanadoo.fr

17 SEPT.**Brocante / Marché artisanal**• **Puiseux-en-Retz**

Place de la mairie,
7h à 18h
2€ le mètre linéaire
☎ 03 23 96 37 12
☎ 03 23 96 43 52
sylvie-gilles@hotmail.fr

Brocante• **Vic-sur-Aisne**

Centre-ville, 8h,
☎ 03 23 55 50 58
mairie.vic@wanadoo.fr

À l'affiche

Les événements de la Communauté de Communes

DIMANCHE 21 MAI

RANDO-CYCLO

En collaboration avec le Cyclo-Club de Villers-Cotterêts. Rendez-vous à partir de 7h à la salle Gérard Philipe à Villers-Cotterêts. 3 circuits route ; 1 circuit VTT ; 1 circuit pédestre. Inscription sur place. Le port du casque est obligatoire.

Autorisation parentale pour les -18 ans non accompagnés. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Tarif : 3€/pers.

Événement proposé dans le cadre de l'obtention du label Terre de Jeux 2024

Renseignements : 07 57 51 32 22



SAMEDI 3 JUIN

FOIRE-EXPO RETZ-EN-VALOIS

Rendez-vous Impasse du marché à Villers-Cotterêts pour la 3^e édition de la Foire-Expo. Venez à la rencontre des entreprises de 10h à 19h ! Convivial et familial, cet événement proposera de nombreuses animations. Nombreux lots à gagner !

Les concerts de l'école de musique

Renseignements et réservations : 03 23 96 52 30 - ecoledemusique-intercommunale@retzenvalois.fr

SAMEDI 10 JUIN

ACCROCHE NOTES

Rendez-vous à 20h à la salle Demoustier de Villers-Cotterêts pour l'audition des élèves autour des musiques romantiques.

VENDREDI 16 JUIN

QUATUOR DE RETZ

Avec Isabelle Rémy et Isabelle Soumagne (Violons), Philippe Laugier (Alto) et Alexandre Soumagne (Violoncelle), venez découvrir le concert du Quatuor de Retz à l'église de Saint-Christophe-à-Berry à 20h.

MERCREDI 21 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE

Comme chaque année, l'école célèbre la fête de la musique ! Rendez-vous à la salle Demoustier à partir de 17h30 pour un moment festif avec les différents ensembles, les chorales et les groupes de musiques actuelles.

SAMEDI 1^{ER} JUILLET

PORTES OUVERTES ET CONCERT DE FIN D'ANNÉE

Vous recherchez une nouvelle activité pour la rentrée ? Rendez-vous lors des portes ouvertes de l'école de musique de 10h30 à 13h30. L'événement sera suivi du concert de fin d'année des élèves qui aura lieu au sein de l'école à 14h30.

Les sorties enfance-jeunesse 8-15 ans

Renseignements et réservations auprès du service enfance-jeunesse : ☎ 03 23 55 46 55 - m.elkihel@retzenvalois.fr
Départs et retours possibles de Villers-Cotterêts et Vic-sur-Aisne

SAMEDI 17 JUIN

PARC GRINYLAND

Tarif CCRV : 11€
Tarif hors territoire : 13€

DU 24 AU 28 JUILLET

SÉJOUR ÉTÉ POUR LES 12-15 ANS

Tarifs et informations auprès du service enfance-jeunesse.

SAMEDI 5 AOÛT

SORTIE EN FAMILLE À AXO'PLAGE DE MONAMPTÉUIL

Tarif CCRV : 13€
Tarif hors territoire : 15€

Pour les - de 13 ans :

Tarif CCRV : 11€
Tarif hors territoire 12€

Les sorties de l'office de tourisme

Billetterie à l'office de tourisme Retz-en-Valois : 6 place Aristide Briand à Villers-Cotterêts ou en ligne sur : boutique.tourisme-villers-cotterets.fr - Renseignements : ☎ 03 23 96 55 10 - ot@retzenvalois.fr - Places limitées

SAMEDI 27 MAI

LA FLORE DES SOUS-BOIS

Villers-Cotterêts de 14h30 à 16h30.
Tarif : 4.50€ Réduit : 3.50€
À partir de 10 ans.

SAMEDI 10 JUIN

COUP D'ŒIL SUR

DAMPLEUX NOUVEAUTÉ
Dampleux de 14h à 16h.
Tarif : 4.50€ - Réduit : 3.50€

SAMEDI 17 JUIN

LES BELLES DEMOISELLES

Fontenoy de 10h à 11h30.
Tarif : 4.50€ - Réduit : 3.50€

SAMEDI 24 JUIN

LE CHENIL D'ÉQUIPAGE

Vivrières de 14h30 à 16h.
Tarif : 4.50€ - Réduit : 3.50€

SAMEDI 15 JUILLET

ATELIER TAILLE DE PIERRE

Cœuvres-et-Valsery de 14h à 18h.
Tarif : 4.50€ Réduit : 3.50€

SAMEDI 19 AOÛT

LES CHAUVES-SOURIS DE LA FORÊT DE RETZ

Villers-Cotterêts de 18h30 à 22h30.
Tarif : 4.50€ Réduit : 3.50€

SAMEDI 26 AOÛT

À PONEY SUR LES PAS

DE D'ARTAGNAN NOUVEAUTÉ
Villers-Cotterêts de 9h30 à 12h. Tarif unique : 27€

MARDI 29 AOÛT

RALLYE NATURE EN FORÊT DE RETZ

Forêt de Retz de 14h30 à 16h.
Tarif : 4.50€ Réduit : 3.50€

SAMEDI 2 SEPTEMBRE

DE LA VIGNE À

LA BOUTEILLE NOUVEAUTÉ
Oigny-en-Valois de 14h à 16h.
Tarif : 4.50€ - Réduit : 3.50€